

COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion du 27 septembre 2011 (Réf C6/2011)

Membres présents : Mesdames Odile ZACCARON, Sandrine JEAN (suppl. Roger MONSIRVEN), Martine LACLAU, Sandrine SANDRAL, Messieurs Marin POUSTHOMIS, Jean-Guy AUGE, Samuel POUSTHOMIS, Jean-Marie POUSTHOMIS, Jean-Louis FABRE, Thierry VIEULES, Damien CHAMAYOU, Jean-Luc ESPITALIER, Alain ASSIE, Jean-Paul NOUVEL : **14 membres**.

Ont également participé : Jean-Louis FOURNIER (Conseiller général), Guillemette LABBE (Chargée de mission CCMA), Stéphane AZAM (directeur de la CCMA).

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu du Conseil du 26 juillet 2011,
2. Prolongement de la reconnaissance de l'Agenda 21 local : Travail sur les nouveaux enjeux, réussites et difficultés au regard du développement durable,
3. Point sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale et discussion d'un avant projet de convention avec la CC du Montredonnais pour commencer à travailler concrètement avec Montroc et Rayszac,
4. Projet de coopération départementale en matière de SIG,
5. Point sur les chantiers en cours : local technique, voirie, atelier Arino-Barascud,
6. Décision modificative n°3 du budget principal,
7. Informations sur les marchés publics,
8. Informations et questions diverses.

I. Adoption du compte-rendu du Conseil du 26 juillet 2011

Damien CHAMAYOU procède à la lecture du compte-rendu du Conseil communautaire du 26 juillet 2011.

Le compte-rendu est adopté, à l'unanimité des membres présents.

II. Prolongement de la reconnaissance de l'Agenda 21 local

Le Président indique que la démarche de prolongement de la reconnaissance de l'Agenda 21 local des monts d'Alban engagée lors de la dernière réunion du Conseil a suivi son cours. Il propose de faire un point sur ces étapes précédentes avant d'engager une discussion sur les enjeux du territoire.

Il rappelle que cette démarche vise à réaliser un bilan d'étape pour évaluer ce qui a été fait depuis le lancement de l'Agenda 21 et à pouvoir procéder à des ajustements du programme d'actions si nécessaire.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN

Afin d'engager la discussion, Guillemette LABBE propose aux membres du Conseil de réaliser en 10 minutes un travail individuel sur leur perception de l'évolution positive et négative du territoire depuis l'engagement de l'Agenda 21 local en 2007 ; chaque élu devant identifier sur des petits bouts de papier 2 changements positifs, 2 changements négatifs et 2 suggestions pour améliorer la qualité de vie sur le territoire.

A la suite de ce travail, Guillemette LABBE présente une synthèse des deux réunions du Groupe de Travail des Acteurs Locaux (GTAL) qui ont eu lieu les 14 et 21 septembre 2011.

La première réunion du GTAL a eu pour objet de travailler sur l'évaluation des enjeux identifiés lors de l'élaboration de l'Agenda 21 local en 2007 et sur l'identification de nouveaux enjeux.

La deuxième réunion du GTAL visait à élaborer des propositions pour compléter et ajuster le programme d'actions de l'Agenda 21 local, à la lumière des enjeux discutés lors de la réunion précédente. Les échanges ont été assez constructifs et ont débouché sur la proposition de plusieurs pistes d'actions qui peuvent être regroupées en 3 volets :

- Maintien de la population : attirer et fixer de nouveaux habitants, travailler sur le niveau des services à la population, maintenir la vie associative, aménager les villages et réhabiliter le patrimoine bâti, ...
- Développement du territoire : améliorer les communications et notamment le téléphone mobile et Internet, soutenir le développement économique, ...
- Amélioration de la communication institutionnelle et de la participation de la population : bulletins, site Internet, réunions d'échange, ...

Guillemette LABBE présente également une synthèse du travail des représentants des associations locales sur leur perception de l'évolution du territoire lors d'une réunion qui a eu lieu ce jour.

La population locale a également été consultée par la distribution d'une enquête dont le dépouillement est en cours.

Damien CHAMAYOU remercie Guillemette et indique qu'il convient de déterminer maintenant quelles sont les priorités que nous nous donnons pour les années à venir : faut-il plutôt renforcer le volet « cadre de vie et services » ou le volet « développement économique » ou le volet « communication » ?

A l'issue de la discussion entre les membres du Conseil, le Président propose d'élaborer un document de synthèse de tous les éléments recueillis lors de cette phase de consultation du GTAL, des habitants et des élus afin de pouvoir valider les ajustements à réaliser lors de la prochaine réunion du Conseil.

Après échanges, le 3^{ème} volet relatif à l'amélioration de la communication et de la participation semble faire unanimité.

III. Point sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale et discussion d'un avant projet de convention avec la CC du Montredonnais

Damien CHAMAYOU et Jean-Luc ESPITALIER, membres de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI), présentent un compte-rendu de la réunion de cette commission qui s'est déroulée le 12 septembre 2011 en Préfecture.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN

L'objet de cette réunion était de donner un avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) proposée par Madame la Préfète, à la suite des avis émis par les conseils municipaux, conseils syndicaux et conseils communautaires des collectivités impactées par ce schéma.

Globalement, les collectivités ont eu un avis défavorable envers la proposition de Madame la Préfète avec un avis unanime en faveur du maintien des syndicats de regroupement pédagogique intercommunaux.

Malgré cela, Madame la Préfète a souhaité ne pas remettre en cause le projet de schéma départemental et a demandé à la CDCI de proposer des amendements sur les secteurs géographiques qui posent problème et qui devront être adoptés à la majorité des 2/3 de ses membres.

Pour ce qui concerne notre secteur, Damien CHAMAYOU rappelle que les Communes de Mouzieys-Teulet et Villefranche d'Albigeois ont maintenu leur volonté de rejoindre la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois (C2A) qui a, de son côté, réitéré son opposition à cette intégration.

Face à cette impasse, le Président a proposé à Madame la Préfète d'organiser une réunion entre l'Etat, la C2A, la Communauté de Communes du Villefranchois et la CCMA afin d'étudier les modalités de coopération avec l'Albigeois. Cette coopération serait formalisée dans une convention visant à inscrire noir sur blanc un principe de solidarité de la C2A envers notre territoire et d'en prévoir les modalités : accès à certains services à la population, prestations de service en matière d'urbanisme, de transports, ...

Après discussion, le Conseil émis un avis favorable de principe à ce conventionnement.

S'agissant des Communes de Montroc et Rayssac, le Président propose d'accélérer la cadence de façon à pouvoir être prêt à fonctionner ensemble dès que l'intégration juridique pourra être réalisée, mais probablement pas avant fin 2012.

Il propose une phase intermédiaire au cours de laquelle on associerait ces 2 Communes par les moyens suivants :

- Participation de représentants en tant qu'auditeurs libres aux réunions du Conseil de la CCMA,
- Implication dans des groupes de travail et diffusion très régulière d'éléments d'information sur les activités de la CCMA,
- Convention (CCMA - CC Montredonnais – Mont-Roc - Rayssac) pour travailler ensemble sur plusieurs sujets : la collecte des déchets ménagers, l'élaboration des documents d'urbanisme, la petite enfance, l'accompagnement des porteurs de projet économiques, la mise à disposition de matériel d'animation pour les associations par exemple.

Après discussion, le Conseil émis un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition. Un projet de convention sera soumis au vote lors d'une prochaine réunion.

IV. Projet de coopération départementale en matière de SIG

Plusieurs réunions se sont tenues au niveau départemental pour réfléchir à l'organisation d'un partenariat en matière d'information géographique. La CCMA y a été associée puisque elle souhaite développer son système d'information géographique (SIG).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN

Damien CHAMAYOU et Stéphane AZAM présentent un état des lieux des discussions en cours et surtout l'intérêt que peut représenter cette opération pour notre territoire.

Les finalités de la mise en place d'un réseau départemental sont de structurer les échanges entre les différents acteurs départementaux en matière d'information géographique, de rendre compatible les différentes informations intégrées dans les SIG et d'acquérir une représentativité auprès des décideurs institutionnels départementaux et auprès du réseau régional de l'information géographique.

L'opération permettrait également une mutualisation de moyens, en terme de compétence et d'acquisition groupée de données telles que le cadastre vectorisé bien que bon nombre de partenaires impliqués à ce jour soient déjà dotés de ce cadastre.

L'organisation privilégiée à l'heure actuelle est la forme associative au détriment d'une formule de syndicat mixte ouvert trop complexe ou d'une structure portée par une collectivité pilote.

Le budget prévisionnel d'une telle structure est évalué à environ 100 000 € par an avec un financement constitué notamment des cotisations des collectivités adhérentes au prorata de la population avec une participation minimale de 500€/an (ce qui serait notre cas).

Le Conseil de la CCMA donne un avis favorable de principe pour la participation au réseau départemental en matière de SIG. Damien CHAMAYOU participera au prochain comité de pilotage du projet qui aura lieu le 11 octobre au Conseil général.

V. Point sur les opérations en cours : ZA bois, voirie, ...

1. Les travaux de réaménagement de l'ancien foirail d'Alban sont terminés. Les services techniques de la CCMA y seront transférés au 1^{er} octobre. L'aménagement de tous les rayonnages sera réalisé en régie au cours du mois d'octobre.
2. Les travaux du programme de voirie 2011 sont quasiment terminés. Ils seront momentanément interrompus pendant 3 semaines au cours du mois d'octobre en raison de l'indisponibilité de Jean-Michel MURATET pour reprendre à la fin du mois.
3. Les travaux d'aménagement de l'atelier relais Arino-Barascud ont été engagés. Les travaux de maçonnerie, charpente et couverture sont quasiment terminés et l'opération sera poursuivie dès lors que nous connaîtrons le montant définitif de l'accompagnement financier de l'Etat qui n'est pas du tout à la hauteur du financement habituel de ce type de projet sur notre territoire.

VI. Décision modificative n°3 du budget principal

Sur proposition du Président, le Conseil approuve les crédits et virements suivants :

- Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
61522 – Entretien bâtiments	- 4 200 €		
668 – Autres charges financières	+ 4 200 €		
TOTAL DEPENSES	0 €	TOTAL RECETTES	0 €

- Section d'investissement

Néant

VII. Informations sur les marchés publics signés

Un seul marché public à procédure adaptée a été conclu depuis la précédente réunion du Conseil. Il concerne l'acquisition d'un copieur multifonction couleur de marque RICOH MPC 2551 AD acquis auprès de la société Copy Graph, basée à Marssac. Trois prestataires ont répondu à notre consultation.

VIII. Informations et questions diverses

1. Réalisation d'un emprunt de 108 146 € - autorisation de signature

Le Président indique qu'il y a lieu de recourir à un emprunt de 108 146 euros pour le financement de l'acquisition d'un nouveau camion de collecte des déchets ménagers. Cet emprunt a fait l'objet d'une inscription budgétaire à l'opération n°26 de la section d'investissement du budget de la Communauté de Communes.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées un prêt de 108 146 euros émis aux conditions suivantes :

- Durée du prêt : 6 ans
- Type de taux : Prêt à taux fixe
- Taux d'intérêt : 3,11 %
- Périodicité : Semestrielle
- Type d'amortissement : Annuités constantes
- Montant de l'échéance : 9 948,83 €
- Autres frais financiers : Frais de dossier 100 €

Le Conseil autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce contrat.

2. Régularisations de propriété avec la SARL Boucherie Roustit à la ZA Dolmen

La CCMA doit procéder à une régularisation de propriété avec la SARL Boucherie Roustit à la zone d'activité du Dolmen, par le biais d'un échange de parcelles, afin de prendre en compte l'emplacement exact des clôtures qui a été établi par un relevé topographique effectué par Monsieur Guillet, expert-géomètre.

Le Conseil, vu les plans, documents d'arpentage et procès-verbaux de délimitation, décide de procéder à un échange de terrains, sans soulte, avec la SARL Boucherie Roustit, en cédant la parcelle n° AB 86, Commune d'Alban, contre l'acquisition des parcelles n° AB 82 et AB 83, Commune d'Alban.

3. Contrat Atouts-Tarn pour la période 2009-2011

Afin de renforcer et coordonner ses politiques d'aménagement du territoire, le Conseil Général du Tarn a mis en place en 2003 les contrats Atouts-tarn destinés à accompagner l'effort d'investissement des collectivités tarnaises. En janvier 2009, l'assemblée départementale a arrêté les modalités des contrats Atouts-Tarn de la 2^{ème} génération (période 2009-2011).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN

Le Président rappelle que la CCMA a sollicité le soutien du Conseil Général du Tarn sur un certain nombre d'opérations dans le cadre de ces contrats Atouts-Tarn de 2^{ème} génération.

Il présente le projet de contrat Atouts-Tarn pour la période 2009-2011 proposé par le Conseil Général dans lequel sont mentionnés la liste des opérations programmées ainsi que le montant du financement du Département pour chacune de ces opérations.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve le projet de contrat dûment présenté et donne pouvoir au Président pour signer le contrat et tous avenants nécessaires à sa poursuite.

4. Mise à disposition d'un broyeur à branchages

La CCMA a acquis un broyeur à végétaux de marque BUGNOT afin de pouvoir traiter, par l'intermédiaire des Communes membres, les déchets de l'élagage le long des voies communales.

Le Président propose qu'en cas de besoins d'expérimentation ou de circonstances exceptionnelles (type sécheresse), la CCMA puisse donner la possibilité aux agriculteurs locaux d'utiliser ce matériel dans un but de production de paillage dans les élevages, de paillage pour les haies, ou d'amendement dans les cultures, prairies ou l'arboriculture.

Il présente un projet de convention qui entend régler les modalités d'utilisation du matériel mis à la disposition. Elle serait conclue au cas par cas entre la CCMA, l'agriculteur concerné et la Commune sur laquelle sera utilisé le matériel.

Il est proposé que les utilisateurs participent aux frais de fonctionnement de cet équipement sur une base de 20€ par journée d'immobilisation plus 5€ par heure d'utilisation sur la base du compteur horaire dont l'engin est doté.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil approuve le projet de convention dûment présenté et autorise Président, ou son représentant, à signer lors de chaque mise à disposition une convention avec l'agriculteur concerné et la Commune sur laquelle sera utilisé le matériel.

5. Signature de la charte de bon voisinage en milieu rural dans les monts d'Alban

La signature de la charte de bon voisinage en milieu rural dans les monts d'Alban, conclue entre la Chambre d'Agriculture du Tarn, les Jeunes agriculteurs du Tarn, les Jeunes agriculteurs du canton d'Alban, la CCMA et les Communes d'Alban, Curvalle, Le Fraysse, Massals, Miolles, Paulinet et Saint-André, pourrait avoir lieu le samedi 22 octobre 2011 à 11h30 à la Maison des monts d'Alban.

Samuel POUSTHOMIS se charge d'en informer les représentants des jeunes agriculteurs du Tarn avant que nous puissions confirmer cette date.

Le Président
Damien CHAMAYOU

